

Location de trottinette électrique tout-terrain

Le loueur : EARL LA PROVIDENCE. Les Villettes. 41270 Villebout.
Numéro SIRET : 91284810800011

L'EMPRUNTEUR :

Mme ou M. nom :

Adresse email :

Prénom :

Pièce d'identité :

Téléphone :

Société :

Adresse :

Déclare ne pas dépasser 95 kg et avoir 14 ans révolus ou plus.

Prendre ce jour en location (indiquez le nombre) Trottinette(s) électrique(s).
Equipement par trottinette :

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Casque | <input type="checkbox"/> Gants mitaines | <input type="checkbox"/> Support téléphone |
| <input type="checkbox"/> Sac à dos | <input type="checkbox"/> Cadenas | <input type="checkbox"/> GPS Garmin |

La trottinette électrique est en bon état de marche et la batterie est à pleine charge, sauf remarque(s) ci-après :

Date de départ :

Heure de départ :

Pour une période de : 1h00 ou 1h30 ou 2h00.

- Remet au loueur une caution de 1000 € par trottinette par chèque avant le départ.

Payement de la somme :€ relatif à l'activité avant le départ.

S'engage à la rendre dans l'état d'origine (excepté l'usure normale) à la date et à l'heure précisée ci-dessus. S'engage en cas de petit(s) dégât(s), dont il est responsable et non couvert par son assurance, à dédommager l'EARL LA PROVIDENCE avec une somme forfaitaire allant jusqu'à 5 965 € suivant le coût des pièces et du coût de la main d'oeuvre.

Qu'il est informé qu'au-delà de la RC exploitation du loueur, il n'y a **AUCUNE ASSURANCE, dans le cadre de ce contrat de location, qui couvre l'assistance et les dommages causés aux personnes, ni autres assurances qui couvrent le vol et les dégâts causés au matériel loué. A ce titre, il engage pleinement sa responsabilité.**

Qu'il autorise le loueur à faire une copie de sa carte d'identité.

Qu'il a lu et qu'il accepte les conditions générales de location reprises ci-joint.

Lu et approuvé (à recopier) le :

à :

Signature :